Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:399134-2014:TEXT:FR:HTML

France-Gif-sur-Yvette: Tubes de microscope 2014/S 226-399134

Avis d'attribution de marché

Fournitures

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

1.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Synchrotron Soleil

Division administrative et financière, groupe juridique et achats, l'Orme des Merisiers, Saint-Aubin, BP 48

À l'attention de: Pascal Gandon

91192 Gif-sur-Yvette

FRANCE

Téléphone: +33 169359509

E-mail: achats@synchrotron-soleil.fr

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: http://www.synchrotron-soleil.fr/

- 1.2) Type de pouvoir adjudicateur
- 1.3) Activité principale

1.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché

Tubes blindés tronçon ligne de transfert Lt4-C pour la ligne Anatomix.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Fournitures

Achat

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: L'Orme des Merisiers, 91190 Saint-Aubin.

Code NUTS FR104

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

Soleil est une source de rayonnement synchrotron de très forte brillance, localisée sur le plateau de Saclay (Essonne). Les lignes de lumières construites ou en cours de construction sont conçues pour exploiter le faisceau de photons émis par cette source. La ligne de lumière Anatomix (acronyme de «Advanced Nanotomography and Imaging with Coherent X Rays») est une ligne de tomographie et de microscopie plein champ de rayons X durs, dans une gamme d'énergie comprise entre 5 et 30 KEV. La source qui produit les rayons X utilisés à Anatomix est un onduleur. Les tubes permettant le transport des faisceaux sous vide sont blindés vis-à-vis du rayonnement.

Ce marché concerne la réalisation des tubes blindés du tronçon de la ligne de transfert Lt4-C, ce qui comprend:

- la réalisation des plans de détails des caissons de pompage,
- les approvisionnements matière et éléments commerciaux,
- la réalisation des blindages et leur intégration sur les tubes inox (les tubes inox sont fournis par Soleil),
- la réalisation des coquilles de protection des soufflets,
- la réalisation des caissons de pompage et de leurs bâtis-supports,
- la peinture des tubes, coquilles, des caissons et de leurs supports,
- l'enlèvement des tubes inox non revêtus et leur transport du site de Soleil vers l'atelier du titulaire,
- l'emballage et la livraison des tubes blindés sur le site Soleil à Saint-Aubin.
- II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 38519640
- II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui
- Valeur totale finale du ou des marché(s) 11.2)
- II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s)

Section IV: Procédure

- IV.1) Type de procédure
- IV.1.1) Type de procédure Restreinte
- IV.2) Critères d'attribution
- IV.2.1) Critères d'attribution
- IV.2.2) Enchère électronique Une enchère électronique a été utilisée: non
- IV.3) Renseignements d'ordre administratif
- IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur 020/2014-PG
- IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché non

Section V: Attribution du marché

Intitulé: Soleil est une source de rayonnement synchrotron de très forte brillance, localisée sur le plateau de Saclay (Essonne). Les lignes de lumières construites ou en cours de construction sont conçues pour exploiter le faisceau de photons émis par cette source. La ligne de lumière Anatomix (acronyme de «Advanced Nanotomography and Imaging with Coherent X Rays») est une ligne de tomographie et de microscopie plein champ de rayons X durs, dans une gamme d'énergie comprise entre 5 et 30 keV. La source qui produit les rayons X utilisés à Anatomix est un onduleur. Les tubes permettant le transport des faisceaux sous vide sont blindés vis-à-vis du rayonnement.

Ce marché concerne la réalisation des tubes blindés du tronçon de la ligne de transfert LT4-C, ce qui comprend:

- la réalisation des plans de détails des caissons de pompage,
- les approvisionnements matière et éléments commerciaux,
- la réalisation des blindages et leur intégration sur les tubes inox (les tubes inox sont fournis par Soleil),
- la réalisation des coquilles de protection des soufflets,
- la réalisation des caissons de pompage et de leurs bâtis-supports,
- la peinture des tubes, coquilles, des caissons et de leurs supports,

- l'enlèvement des tubes inox non revêtus et leur transport du site de Soleil vers l'atelier du titulaire,
- l'emballage et la livraison des tubes blindés sur le site Soleil à Saint-Aubin

V.1) Date d'attribution du marché:

19.11.2014

V.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues: 2

V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

Robatel industries

12 rue de Genève, BP 203

69741 Genas Cedex

FRANCE

Téléphone: +33 472221010

V.4) Informations sur le montant du marché

Valeur totale finale du marché:

Valeur: 99 600 EUR

Hors TVA

V.5) Information sur la sous-traitance

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) Informations complémentaires:

références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution nº: 134 B, annonce nº 427 du 16.7.2014.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 20.11.2014.

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.3.2) Introduction des recours

Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Précisions concernant les délais d'introduction des recours: application de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relatives aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et de l'article 46 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, modifié.

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

VI.4) Date d'envoi du présent avis:

20.11.2014